

COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE

Envoyé en préfecture le 14/10/2014

Reçu en préfecture le 14/10/2014

Affiché le 13/10/14 SLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 06 OCTOBRE 2014  
N°84/2014**

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE SIX OCTOBRE**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 septembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS** : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J. L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGO G., GALVEZ M., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.

**EXCUSEE** : KOENIG S.

**PROCURATIONS** : MILLET G. à CAILLAT G.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Eric BARET est nommé secrétaire de séance.

**MARCHE DE PRESTATIONS DE TRANSPORTS SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE POUR LA COMMUNE DE CHAMP SUR DRAC : AVENANT**

Monsieur le Maire, Président de la CAO, rappelle les grandes lignes du marché concernant les prestations de transports scolaire et extrascolaire.

Il informe le Conseil que, suite à la réforme des rythmes scolaires, un car a été ajouté le mercredi midi. Dans le même temps, la tournée du transport scolaire a été modifiée pour mieux desservir l'école du Pavillon et le gymnase lors des TAP.

Il a donc été demandé au titulaire d'évaluer le coût de ces changements pour pouvoir intégrer ces prix dans le bordereau des prix unitaires initial.

Ces ajouts obligent à la passation d'un avenant qui sera rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Les prix à rajouter dans le bordereau des prix unitaires sont les suivants :

- Ramassage scolaire aller / retour modification de la tournée les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 220 € TTC par jour
- Ramassage scolaire aller / retour réforme TAP les mercredis : 210 € TTC par jour

La Commission d'appel d'offres du 29 septembre dernier a donné son autorisation à la passation de cet avenant.

Monsieur le Maire propose que le Conseil l'autorise à signer cet avenant.

**LE CONSEIL APES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au marché précité avec l'entreprise VFD et à ceux que les nouveaux prix soient intégrés dans le bordereau des prix unitaires actuellement en vigueur.

Envoyé en préfecture le 14/10/2014

Reçu en préfecture le 14/10/2014

Affiché le 13/10/14 SLO

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**  
**Pour copie conforme,**  
CHAMP sur DRAC le 13 octobre 2014.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture  
et de sa publication ou notification

